



Direction régionale de santé publique de Montréal

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 23 juin 2026

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la
commission
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement
140, Grande allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à
Montréal - DQ4**

Bonjour,

En réponse à votre demande, vous trouverez, annexée à la présente lettre, les réponses aux questions posées.

I. L'étude d'impact, les documents complémentaires et les questions des participants et participantes à l'audience publique font état à maintes reprises de la volonté de voir installée, à la faveur des travaux, une promenade à accès universel le long des berges, et ce, malgré les réticences des propriétaires riverains.

- a. Selon votre ministère, quels usages de la rivière devraient être favorisés en lien avec les travaux prévus ?**
- b. Comment considérez-vous la possibilité d'installer une promenade en berge compte tenu de la nature des institutions privées situées entre le parc Louis-Hébert et l'église de La Visitation ?**

- a) Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) estime que les espaces verts urbains peuvent avoir des impacts positifs importants sur la santé de la population. Ils contribuent notamment à une meilleure santé physique et mentale et procurent des bénéfices sociaux, par l'entremise de la promotion de saines habitudes de vie et une hausse de la qualité de l'environnement (INSPQ, 2017). L'accessibilité de ces espaces verts est tout aussi importante. Pour ce faire, le MSSS met de l'avant la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui suggère que les résidents des milieux urbains aient accès à un espace vert urbain d'au moins 0,5 à 1 ha de superficie, à 300 mètres de distance à vol d'oiseau du domicile (ou l'équivalent de 5 minutes de marche) (OMS, 2017).

... 2

Les parcs situés sur les berges de la Rivière-des-Prairies sont des espaces verts accessibles à la population, permettant aussi une vue sur l'eau. Différents types d'usages et d'aménagements peuvent être envisagés afin de favoriser l'accès à ces milieux et les bénéfices liés, ainsi que réduire les risques liés à leur utilisation par les citoyens.

Pour ce qui est d'un éventuel usage en contact direct ou indirect (baignade, activités nautiques, etc.), comme mentionné lors de l'audience du 3 juin 2026, le MSSS ne peut pas se prononcer avec l'information disponible en ce moment. Une analyse spécifique devra être menée pour évaluer la qualité de l'eau et la présence de potentiels risques pour la santé, si un tel projet est retenu par l'arrondissement.

- b) Le MSSS ne détient pas l'expertise nécessaire pour se prononcer sur le choix spécifique d'un type d'aménagement d'espaces verts dans un scénario particulier, notre expertise se situant plutôt au niveau de l'évaluation des risques à la santé de la population.

Cependant, il convient de souligner l'importance de mettre en place des stratégies permettant d'impliquer de façon équitable toutes les parties prenantes (citoyens, propriétaires privés, autres organismes) dans toute décision d'aménagement, au moment de la planification, de l'implantation et d'évaluation du projet (INSPQ, 2022), cela permet entre autres de favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet, bien qu'un arbitrage puisse être nécessaire quand les opinions divergent.

II. L'étude d'impact mentionne : « Les personnes âgées, notamment celles qui habitent la résidence Berthiaume-Du Tremblay et le CHSLD Laurendeau, pourraient percevoir la durée des travaux comme longue. Des nuisances vécues sur une longue durée pourraient altérer leur qualité de vie de façon considérable et, par le fait même, leur santé psychosociale » (PR3.1, p. 9-53). Quelle est votre opinion à ce sujet ? Quelle évaluation faites-vous des répercussions d'éventuelles nuisances sur les personnes vulnérables ? Est-ce que les mesures prévues par l'initiateur vous apparaissent suffisantes pour les atténuer ? Veuillez expliquer.

Il est important de préciser que la page 9-53 de l'étude d'impact (PR3.1) fait référence spécifiquement à la fermeture du parc Louis-Hébert durant la phase de travaux. Comme mentionné plus haut, les espaces verts peuvent avoir de nombreux bénéfices pour la santé. À l'inverse, la perte d'accès peut entraîner des conséquences néfastes sur la santé de la population. Selon l'étude d'impact (PR3.1, section 9.4.2.2 et PR3.9 — Enquêtes et entrevues), le parc Louis-Hébert est un lieu très apprécié et très fréquenté par la population du quartier. Ce parc, où plusieurs activités récréatives sont pratiquées, joue plusieurs rôles, dont celui d'îlot de fraîcheur en été et d'aire de détente.

La fermeture complète de ce parc durant la phase de travaux représente ainsi une perte d'accès significative pour ses usagers, particulièrement pour les personnes à mobilité réduite qui ne sont pas en mesure de compenser cette perte en se déplaçant dans un autre lieu qui pourrait offrir des attraits similaires. Ainsi, comme mentionné dans l'étude d'impact, cette fermeture pourrait avoir des conséquences sur la qualité de vie et la santé psychosociale des usagers, en particulier pour les personnes âgées vulnérables habitant dans les établissements de la zone d'étude (Résidence Berthiaume-Du Tremblay et CHSLD Laurendeau).

En ce qui concerne les mesures proposées par l'initiateur, le MSSS considère pertinent qu'elles visent à maintenir, dans la mesure du possible, des conditions favorables au bien-être des populations concernées. Toutefois, l'appréciation de leur suffisance nécessite une analyse du projet dans son ensemble, en tenant compte des autres éléments susceptibles d'avoir un impact sur la santé humaine tels qu'énumérés dans l'étude d'impact. Étant donné que le projet n'est pas encore en phase d'acceptabilité, cette analyse est toujours en cours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



D^re Cherine Zaim
Médecin spécialiste en santé publique et
médecine préventive
Service Santé environnementale, mobilité,
aménagement, urgences (SEMAU)
Direction régionale de santé publique de
Montréal (DRSP)

c.c : Paul Nguyen Huu, agent de planification, de programmation et de recherche, service SEMAU,
DRSP

Références

Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). <https://www.inspq.qc.ca/publications/2265>

Lévesque, J., Gervais, M.-J., & Couture-Ménard, M.-E. (2022). L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie - Un cadre d'analyse systémique. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). <https://www.inspq.qc.ca/publications/3262>

Organisation mondiale de la santé (OMS). (2017). Urban green spaces: A brief for action. 24. <https://www.who.int/europe/publications/i/item/9789289052498>